DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

de Présents : 14

de Votants : 15

**OBJET (33) Camping été 2027 : Ouverture d'un camp et création des postes d'animation**

NOTA : la Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **13/10/2026**

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le : **05/10/2026**

# COMMUNE DE TRESSIN

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marine THIEFFRY.

Etaient présents : BLANGY Jean-Louis, BODIN Emily, BORREWATER Bruce, BRABANT Cyril, BROUTIN Marie-Ange, DOSSIN Hugo, GARRET Anne, HENNEVIN Jean, LONGUEMART Thomas, MALCORPS Chrystèle, REISENTHEL François, SEYS Noémie, SYX Kathy, THIEFFRY Marine.

Absente excusée :
DESMETTRE Raphaëlle ayant donné procuration à Monsieur Bruce BORREWATER

Monsieur Bruce BORREWATER a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

## Camping été 2027 : Ouverture de deux camps et création des postes d'animation

Madame la Maire propose de créer un centre de loisirs avec camping, sur la période du 05 juillet au 23 juillet 2027, pour les jeunes collégiens (en rentrée septembre 2026 et/ou nés en 2015-2014-2013-2012-2011-2010-2009) et les primaires (nés en 2017-2016). Des inscriptions préalables seront effectuées. La commune se réserve le droit d'annuler cette prestation en cas de nombre d'inscrits insuffisants. La capacité d'accueil maximale est fixée à 36 jeunes par camping.

L'encadrement sera effectué par le directeur, agent d'animation municipal et responsable du centre ainsi que deux animateurs adjoints d'animation.

Madame la Maire propose de créer deux postes d'adjoints d'animation permettant le bon fonctionnement du séjour.
L'encadrement sera aussi assuré par un directeur, agent d'animation municipal.

✓ Les postes d'adjoints d'animation seront pourvus définitivement suivant l'effectif d'enfants inscrits, en fonction des préinscriptions qui seront effectuées.
✓ La priorité de recrutement sera donnée aux animateurs diplômés.
✓ L'effectif sera conforme aux textes en vigueur de la DRJSCS.
✓ Un forfait journalier sera attribué
✓ Un forfait préparation / fête / 1 journée sera attribué
✓ Un forfait supplémentaire camping/nuitée sera attribué
✓ Les agents pourront également intervenir lors de l'accueil péricentre.
✓ Une priorité d'inscription sera donnée aux jeunes habitant la commune de Tressin et aux jeunes n'ayant pas encore participé au camping.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** l'ouverture d'un centre avec camping ;
- **ACCEPTE** la création de ces deux postes d'adjoint d'animation ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes correspondants.

| | |
|---|---|
| *Nombre de suffrages exprimés :* | 15 |
| *Votes Pour :* | 15 |
| *Votes Contre :* | 0 |
| *Abstention :* | 0 |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
La Maire,
Marine THIEFFRY

MAIRIE DE TRESSIN (NORD)

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance,
Bruce BORREWATER